

Grossesse et travail

Certaines expositions professionnelles peuvent présenter un risque durant la grossesse : risque d'effets sur l'enfant à naître, risque d'accouchement prématuré par exemple. Durant la grossesse, une attention particulière doit donc être portée à la prévention des risques professionnels.

Les risques professionnels particulièrement concernés sont d'ordre :

- chimique : substances toxiques pour la reproduction
- biologique : certains germes peuvent entraîner des infections dangereuses lorsqu'elles surviennent durant la grossesse
- organisationnel : le travail de nuit par exemple augmente le risque d'accouchement prématuré
- physique : rayonnements ionisants, port de charge, vibrations.

Afin d'évaluer les risques du poste de travail, il est donc conseillé à toute femme enceinte de se rapprocher de son médecin du travail. Celui-ci, en fonction des résultats de l'évaluation pourra conseiller un aménagement du poste de travail.

Respect du secret médical sur l'existence de la grossesse aussi longtemps que l'employeur n'en a pas été avisé par la salariée elle-même

La visite de reprise après un congé de maternité est obligatoire.

En savoir plus :

Sur le site de l'INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

INRS, cadre réglementaire du travail des femmes enceintes, 2013

INRS, Femme enceinte, s'informer le plus tôt possible, 2012